# RTS INFO - Le F-35 engendrera plus de bruit à Payerne, mais moins à Meiringen.

À Payerne, les nouveaux avions de combat F-35 attendus en 2028 seront plus bruyants que les F/A-18 - 12h45

## Légèrement plus de bruit à Payerne avec l'arrivée des F-35A

Le bruit va augmenter autour de l'aérodrome militaire de Payerne (VD) avec la mise en service du nouveau chasseur F-35. En revanche, il ne changera pas à Emmen (LU) et diminuera même légèrement à Meiringen (BE), a annoncé jeudi soir le DDPS.
L'Office fédéral de l'armement Armasuisse a calculé les émissions de bruit avec le Laboratoire fédéral d'essai des matériaux et de recherche (Empa) et le soutien du constructeur Lockheed Martin. Les autorités des communes concernées ont été informées.

Bien qu'un décollage isolé du F-35 soit un peu plus bruyant, la réduction significative du nombre de mouvements aériens - de moitié environ - permettra à l'exposition annuelle de rester à peu près au niveau actuel, a développé le Département de la défense (DDPS).

## Davantage d'habitants affectés autour de Payerne

Sur le site de Payerne, néanmoins, les calculs effectués ont montré une exposition au bruit légèrement supérieure à la situation qui prévalait jusqu'ici, de 1,5 décibel environ. Cela s'explique par divers facteurs : d'une part, le précédent calcul se basait sur 11'000 mouvements de jets, dont un tiers concernait le F-5, avion nettement moins bruyant. D'autre part, il s'est avéré que la pente des profils de vol des F/A-18 utilisés aujourd'hui a été supposée légèrement trop raide, donc plus bruyante qu'en réalité. Enfin, les calculs

montrent que le terrain plus plat que celui d'Emmen et de Meiringen influe plus fortement sur les courbes d'exposition au bruit.

Pour les habitants des environs de Payerne, c'est une mauvaise nouvelle. Outre la hausse du bruit, ils seront aussi plus nombreux à être affectés. Exemple : dans la commune fribourgeoise de Cugy, la courbe de 60 décibels admise ne concerne actuellement qu'un seul quartier. La nouvelle courbe, elle, sera étendue jusqu'au milieu du village.

## Restrictions de construction ?

Cette modification de ce que l'on appelle le "cadastre du bruit" fâche également les autorités, car toute adaptation de ce registre signifie un changement au niveau de l'aménagement du territoire, avec par exemple des restrictions de construction. Insatisfaites des mesures actuelles, les communes environnantes comptent trouver des solutions pour éviter un maximum de modifications du cadastre du bruit.

"On a toujours exigé qu'on ne touche pas au cadastre de bruit actuel. On ne veut pas qu'il soit péjoré. Là, aujourd'hui, on voit qu'on le péjore de manière assez significative, avec des impacts énormes sur les communes riveraines", s'est alarmé vendredi le président de l'Association pour la sauvegarde des intérêts des communes broyardes touchées par l'aérodrome de Payerne Cédric Péclard dans La Matinale de la RTS. "Elles ne pourront plus étendre ou créer de nouvelles zones à bâtir, alors que l'aménagement du territoire est la chose la plus importante dans une commune !"

De son côté, l'armée estime avoir fait son possible pour réduire au maximum le dérangement. "Nous avons une mission à remplir. Nous avons démontré le nombre de mouvements dont nous avons besoin pour la remplir. Il n'est pas exagéré et tient compte de la situation actuelle, où nous ne sommes pas en guerre", a défendu vendredi dans La Matinale le colonel au sein des Forces aériennes et chef de l'introduction du F-35 Christian Oppliger. Pour lui, l'armée a "vraiment réduit au maximum les nuisances pour les alentours des aérodromes".

Afin de tenter de concilier les besoins des communes riveraines et des forces aériennes, une rencontre est prévue le 21 décembre entre les autorités locales et le Département fédéral de la défense.

Propos recueillis par Mathieu Henderson
Adaptation web: Vincent Cherpillod avec ats

Publié le 08.12.2023 à 11:20 Modifié à 15:05

## Arrivée des F-35 prévue en 2028

Pour l'introduction du F-35, les "fiches de coordination" des trois aérodromes militaires doivent être adaptées dans le plan sectoriel militaire et l'exposition au bruit admissible doit être fixée. L'adaptation des fiches est décidée par le Conseil fédéral après consultation des cantons et des communes et avec la participation de la population. L'exposition au bruit admissible, elle, est fixée par le DDPS après une mise à l'enquête publique.

L'exploitation des nouveaux avions de combat F-35 est prévue pour 2028. La Suisse en a acheté 36 exemplaires aux Etats-Unis pour remplacer ses 25 F-5 Tiger et ses 30 F/A-18 Hornet.

## Travaux de réaménagement prévus

Les bases militaires de Payerne, Emmen et Meiringen devront aussi être réaménagés en vue de l'arrivée du F-35. Sur le site vaudois, plus de 400 millions de francs ont été investis ces dix dernières années, et 250 millions sont prévus dans les dix prochaines.

Outre les adaptations pour le F-35, ils sont destinés notamment au centre médical, au nouveau complexe administratif et à l'assainissement des surfaces de vol.